agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

ASIE/TERRE SAINTE - Renvoi de la Décision de la Cour Suprême relative à la vallée de Crémisan

Beit Jala (Agence Fides) – La Cour Suprême de l'Etat d'Israël a renvoyé à ces prochains jours la décision attendue pour le 29 janvier portant sur le tracé du mur de séparation que les autorités veulent voir passer dans la Vallée de Crémisan, sur des terrains appartenant à 58 familles palestiniennes de Beit Jela et à deux communautés religieuses salésiennes. « Lors de la réunion s'étant déroulée devant la Cour – indique à l'Agence Fides le Père Mario Cornioli, prêtre catholique de Beit Jela – les avocats des parties victimes de dommages ont été à la hauteur de la situation et ont démonté de manière efficace les mensonges de leurs confrères de la partie adverse et du responsable du tracé du mur, qui n'ont quant à eux pas fait belle mine. La défiguration de la vallée de Crémisan et l'expropriation des terrains ne peut en aucun cas être justifié par des motifs de sécurité. Depuis le début de la controverse, des parcours alternatifs ont même été indiqués. Si les trois magistrats qui devront prendre la décision sont justes et honnêtes, le mur ne passera pas par là. Entre temps, nous continuons à prier ».
La vallée de Crémisan représente le « poumons vert » principal pour la population vivant dans la zone de Bethléem. Si le projet devait être mené à bien, les 400 enfants qui fréquentent l'école des religieuses salésiennes se trouveraient, eux aussi, obligés à passer leur enfance dans une sorte de prison à ciel ouvert entourée de barrière et de postes de contrôle.
L'action légale menée contre la construction du mur dans la vallée de Crémisan a débuté grâce à l'action de la Société de Saint Yves, organisation catholique pour les droits fondamentaux liée à l'Assemblée des Evêques catholiques de Terre Sainte. A l'audience d'hier de la Cour Suprême, étaient également présents S.Exc. Mgr William Shomali, Vicaire patriarcal du Patriarcat latin de Jérusalem, différents prêtres du Patriarcat, les maires de Bethléem et Beit Jala et les représentants de 13 Consulats de pays étrangers.
Un appel afin que soit faite « justice dans la vallée de Crémisan, proche de Bethléem » a été diffusé le 28 janvier par la Holy Land Coordination, organisme d'Evêques des Etats-Unis, d'Europe, du Canada et d'Afrique du Sud qui se rendent périodiquement en Terre Sainte afin d'apporter leur soutien et leur encouragement aux communautés chrétiennes locales. « Nous reconnaissons le droit d'Israël à vivre dans des frontières sûres – avaient écrit les Evêques dans leur message. Toutefois, le tracé du mur de sécurité s'éloigne nettement de la ligne verte de démarcation, internationalement reconnue, qui sépare Israël des territoires conquis lors de la guerre des Six jours de 1967 ». Les Evêques exhortaient dans ce cadre leurs gouvernements respectifs à « encourager Israël à suivre le droit international et à respecter les conditions de vie de ces familles », s'inquiétant du fait que « ce mur de sécurité serve davantage à consolider les colonies et à détacher définitivement Bethléem de Jérusalem ».
S.Exc. Mgr Richard E. Pates, Président de la Commission internationale Justice et Paix de la Conférence épiscopale des Etats-Unis, avait quant à lui écrit au Secrétaire d'Etat américain, John Kerry, afin de solliciter des initiatives visant à ce que « Israël cesse de confisquer sans raison des terres palestiniennes de la Cisjordanie occupée ». « Lorsque j'ai vu la beauté de cette vallée agricole et entendu les témoignages des familles chrétiennes qui voient leurs terres, leurs moyens de subsistance et leurs traditions familiales séculaires être menacés – avait ajouté dans sa lettre à Kerry l'Evêque de Des Moines – j'ai été effrayé par l'injustice de tout cela ». (GV) (Agence Fides 30/01/2014)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it